
Détail des biens que la citoyenne Bourbon offre à la patrie ainsi que leur produit au 1er octobre 1793, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Détail des biens que la citoyenne Bourbon offre à la patrie ainsi que leur produit au 1er octobre 1793, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 433-434;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40741_t1_0433_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Détail des biens et de leur produit, au 1^{er} octobre 1793.

Savoir :

	CAPITAUX.	PRODUIT DES RENTES et intérêts après déduction du quart pour les impositions.
	livres	livres
Le premier capital est de 432.467 livres provenant de reprises et emplois au profit de la citoyenne Bourbon, sur feu M. d'Orléans père, le remboursement de cette somme est offert sur-le-champ par l'administration de feu Egalité, ci.....	432.467	16.217
Le deuxième capital est de 13.330 livres provenant de la succession de feu M ^{lle} Montpensier, et pour laquelle il est dû rente par feu M. d'Orléans; la même administration offre sur-le-champ ce remboursement, ci.....	13.000	500
Le troisième capital est de 17.877 livres, provenant de la portion de la citoyenne Bourbon dans la succession de Guise. On observe qu'il y a un accroissement à la rente de ce capital qui, après déduction du quart, ne devrait donner net que 363 livres, tandis que l'on a touché chaque année une somme de 700 livres. Le citoyen Lhomme, notaire, rue du Roule, régit la succession de Guise, et donnera les détails sur la portion de la citoyenne Bourbon, ci.....	17.877	700
Le quatrième capital est de 461.824 livres, provenant des deniers dotaux de la citoyenne, et touchés par M. de Condé qui lui a, par acte du 31 janvier 1781, délégué en rente sur le ci-devant hôtel de ville de Paris, le payement des intérêts de ce capital, ci.....	461.824	17.634
Le cinquième capital est de 733.411 livres, provenant d'un remboursement fait par le ci-devant Roy à M. de Conty, et remplacé sur M. de Condé qui, par acte du 21 juin 1782, a délégué en rente sur le ci-devant hôtel de ville le payement des intérêts de ce capital, ci....	733.411	24.465
Le sixième capital est de 17.500 livres, provenant de sept actions de la Compagnie des Indes, appartenant à la citoyenne, ci.....	17.500	785
Le septième capital est de 10.000.000 livres, provenant de l'acte de partage de la succession paternelle de la citoyenne, en date du 25 octobre 1787, entre elle et le feu citoyen Egalité, son frère. Sur cette somme, il a été placé, en 1788, sur M. de Bourbon, celle de 2.650.000 livres qu'il a employée à l'acquisition du ci-devant marquisat de Nointel, près Chantilly. Cette somme a été prêtée à 3 pour cent pour considération particulière, et par cette raison, sera tirée hors ligne sans déduction sur l'intérêt, ci.....	2.650.000	79.500
La citoyenne Bourbon a été autorisée par ledit acte de partage à employer pour l'acquisition de sa maison actuelle, suivant le contrat de vente, rapporté.....	1.100.000	30.000
Et à prendre en sus une somme de 300.000 livres pour les réparations et améliorations de cette maison. Cette somme se retrouvera dans sa valeur actuelle dont il sera parlé ci-après, et n'est rappelée ici que pour mémoire seulement.		
Par ce même acte de partage, la ci-devant terre de Petitbourg a été cédée à la citoyenne pour une somme de 700.000 livres, mais après les charges actuelles, elle produit au plus 14.000 livres, il sera ci-après parlé de la valeur qu'elle a dans ce moment, ci.....	700.000	14.000
La dernière partie du capital des dix millions résultant dudit acte de partage, est celle de 5.250.000 livres restant due pour solde par le feu frère de la citoyenne à raison de cinq pour cent sans retenue, suivant la clause expresse dudit acte de partage. Le remboursement de cette somme a été signifié judiciairement, et échoit le 2 février 1794, ci.....	5.250.000	262.500
Le huitième capital, de 200.000 livres est celui provenant d'une liquidation d'une rente onéreuse à l'Etat, et du remboursement fait en mars 1792 à la citoyenne, qui a remplacé cette somme sur M. de Bourbon, ainsi qu'il est expliqué en sa séparation. La citoyenne a reçu réellement les 200.000 livres pour se payer des intérêts à elle dus par M. de Bourbon pour les 2.650.000 livres. Voilà pourquoi ces 200.000 livres se trouvent remplacées sur M. de Bourbon, ci.....	200.000	7.500

	CAPITAUX.	PRODUIT DES RENTES et intérêts après déduction du quart pour les impositions.
	livres	livres
Le neuvième capital est de 50.000 livres provenant d'une rente sur M. de Conty, ci.....	50.000	1.875
Le dixième capital est de 60.000 livres provenant d'une rente sur M. de Conty, ci.....	60.000	2.250
Le onzième capital est de 290.837 livres provenant de divers contrats de rentes sur le ci-devant hôtel de ville de Paris, et appartenant à la citoyenne, ci.....	290.837	8.568
A AJOUTER :	11.980.246	465.894
Pour la plus-value de la maison de Paris en raison des réparations et ouvrages qui ont coûté près de 800.000 livres, cette considération et la beauté de l'emplacement pourront donner un accroissement de.....	500.000	
Pour la plus-value de la ci-devant terre de Petitbourg, où il a été fait des ouvrages et améliorations pour plus de 300.000 livres. L'on observera que cette propriété qui, en 1782, a coûté au moins 960.000 livres a été cédée à la citoyenne pour 700.000 livres, comme il a été ci-devant dit. Le bon état de tous les bâtiments, de la grande ferme, et du domaine qui en dépend, la beauté du local et du parc, tout présente un accroissement de.....	550.000	53.243
Le mobilier de la maison de Paris, et Petitbourg, y compris la vaisselle, le vermeil, les porcelaines, les lingeries, les voitures, etc., peuvent être évalués à.....	350.000	
La sentence de séparation adjuge à la citoyenne une somme de 19.800 livres pour valeur de ses diamants, confondus avec ceux de la maison de Condé, ci.....	19.800	
(Voir la sentence de séparation au sujet de ces diamants dont la déclaration a été faite dans le temps prescrit par le décret qui a ordonné ces déclarations.)		
Enfin, comme le placement des 2.650.000 livres sur M. de Bourbon ne rapporte que trois pour cent, comme il est ci-devant expliqué, il est juste de porter cet intérêt à cinq pour cent, alors le net, après déduction du quart, sera de.....	99.375 l.	
Il n'est ci-devant porté que pour.....	79.500	
Il convient donc d'ajouter au produit net des revenus.....	19.875 l. ci.	19.875
DÉDUCTIONS A FAIRE :		
1° SUR LES CAPITAUX.		
Pour l'acquittement final de toutes les dettes jusqu'au 1 ^{er} janvier 1793 suivant l'état définitif et détaillé d'icelles, en observant que les revenus de 1793 suffiront, dans tous les cas, pour les dépenses et charges généralement quelconques de ladite année 1793, sans laisser aucune dette au 1 ^{er} janvier 1794, la somme de.....	275.000 l.	
Pour l'acquisition de l'habitation que la citoyenne désire choisir pour sa retraite.....	200.000	57.263
Pour les retraites et récompenses de toute la maison de la citoyenne, suivant l'état signé d'elle.....	1.052.000	
	11.873.046	481.749
2° SUR LES REVENUS.		
Pour assurer l'entretien de l'hospice de Petitbourg, et le paiement du pain et de la viande distribués annuellement aux pauvres qui n'y sont pas admis, ci.....	15.000 l.	
Pour les pensions viagères dont la citoyenne est chargée, comme il a été ci-devant dit, suivant l'état signé d'elle.....	37.620	52.620
Reste en sommes totales livres.....	11.873.046	429.129
NOTA. — Les revenus s'accroîtront par l'extinction successive des dites pensions viagères.		